



Comité Social d'Administration Local du 12 juin 2025

Ce Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux de la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 15 h 30. La présidence était assurée par M. Jean-Marc Leleu, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais et le secrétariat-adjoint par Solidaires DDFiP 62.



Point 1 : Approbation des procès verbaux des C S A L des 6 et 20 mars et 19 mai.

Point 2 : Travaux immobiliers en cours et à venir –rationalisation des implantations arrageoises-

Point 3 : Nouvelle organisation du S I E de Calais.

Point 4 : S I P, un retex sur la mise en œuvre de la note « S I P de demain »

Point 5 : Budget-opérations immobilières – bilan 2024 et prévisions 2025-

Point 6 : Bilan de l'expérimentation de la gestion à distance des hébergés des E S M S budgets annexes d'un budget M 57.

Point 7 : Transfert des affaires économiques à la Mission Départementale Risques et Audit.



Les 5 syndicats présents à ce Comité Social d'Administration Local

Vos représentant(e)s CFTC DDFiP Pas-de-Calais au Comité Social d'Administration Local :

Frédérique Monchy
Titulaire, S I P de Lens

David Kaczmarek
Suppléant, E D R 62

Sébastien Duhamel
Expert, P C E d'Arras



Point 1 : Approbation des procès verbaux des C S A L précédents ...

La direction n'a présenté aucun procès verbal ...



Point 2 : Travaux immobiliers en cours et à venir ...



Concernant ses projets immobiliers sur Arras, la direction nous a informé que l'étude et les discussions sont en cours avec le cabinet Etyo et qu'elles en sont au stade 3 : microzoning (C'est une approche précise et détaillée de l'aménagement des espaces de travail au sein d'une entreprise). Etyo intervient sur des projets Immobiliers, de développement durable et opère en France et en Europe.

La DDFiP 62 nous précise qu'il s'agit à ce stade de vérifier que l'implantation des services est réalisable alors qu'au stade 2, elle abordait les possibilités en grande masse (ratio de surfaces en grande partie). Le cabinet Etyo lui a donc proposé deux options d'installation pour chaque bâtiment d'Arras. Les plans reprenant ses arbitrages seront sur un calendrier prévisionnel ainsi que le coût des travaux à financer.

Suite à la restitution de la phase 3, une visite du responsable de la Mission Régionale de la Politique Immobilière de l'État (MRPIE) puis un échange avec le bureau SPIB2C ont été réalisés. Les projets sur les deux bâtiments devront faire l'objet d'un projet global soumis à la labellisation de la CNIP (commission national de l'immobilier public). Le budget obtenu et les travaux s'étaleraient sur plusieurs exercices budgétaires. La Direction précise que cela étant, à ce stade, la probabilité d'obtenir un budget est très aléatoire.



Point 3 : Nouvelle organisation du S I E de Calais ...

Le SIE de Calais est composé d'un siège situé à Calais et d'une antenne se trouvant à Saint Omer. Cette situation fait suite à la fusion des SIE de Calais et Saint-Omer au 1er janvier 2023.

Les emplois sont répartis comme défini ci-dessous :

	A+	A	B	C	Total
S I E de Calais	1	1	8	4	14
Antenne de Saint-Omer		1	8	1	10
Total	1	2	16	5	24

Lors de la création du S I E de Calais, l'organisation a été mise en place sous la forme de 4 pôles :

- Pôle comptabilité : encaissement des recettes, recouvrement de la CFE, dépenses, gestion des annulations-rectifications, gestion des relevés Banque de France et autres.
- Pôle vie de l'entreprise : accueil, réponses aux questions gestion et suivi des anomalies liées aux télé-procédures, tenue du fichier des redevables professionnels, renseignements etc ...
- Pôle contrôle-relance : suivi des remboursements de crédits d'impôts, en cas de transferts gestion des acomptes de l'IS, TVA, TS, suivi et relance des déclarations de résultats ...
- Pôle recouvrement: actions en recouvrement, prises de garanties, admissions en non valeur, amendes, cessions de fonds de commerce ...

Selon la direction, après 2 années d'exercice, il apparaît qu'une réorganisation de deux des pôles est souhaitable afin d'une part de rééquilibrer la charge de travail des agents et d'autre part de simplifier quelques missions.

En effet, il est constaté, par l'encadrement et par les agents, des difficultés organisationnelles conduisant à des problématiques chronophages et parfois conflictuelles (gestion des mails et des E contacts) ainsi qu'une trop grande « spécialisation » qui engendre en cas d'absence des agents à la fois une gêne pour remplir les missions et un stress important pour les agents présents.

Nouvelle organisation proposée : La fusion des pôles « vie de l'entreprise » et « contrôle/ relance » a pour but de répartir la charge de travail de manière plus homogène entre les agents. Pour ce faire, un élargissement des connaissances et compétences des agents de ces deux pôles est nécessaire.

Ce nouveau projet ne s'accompagne pas d'un plan de formation spécifique. Une formation en local, particulièrement en matière de CFE, sera mise en place par les « sachants » à partir de juin. De plus, la direction indique que les périmètres de missions des pôles ayant évolué, il sera proposé à chaque agent d'exprimer ses besoins individuels, afin de permettre la mise en place de formations au cours du dernier quadrimestre de l'année 2025.



Point 4 : S I P, un retex sur la mise

en œuvre de la note « S I P de demain » ...

Par une note du 16 mai 2023, le Directeur général a arrêté plusieurs orientations à mettre en œuvre portant sur l'organisation interne des SIP afin de tenir compte des réformes fiscales intervenues au cours des dernières années, comme de l'émergence de nouvelles priorités à prendre en compte.

Dans notre département, les échanges sur ces évolutions ont démarré par anticipation dès le 2 février 2023 par l'organisation d'un séminaire métier à Arras autour 4 thématiques :

- Le SIP de demain : Quelles missions ? Quelles liaisons avec les autres services? Quels risques ?
- Le SIP de demain : Quelle organisation ? Quel pilotage ?
- Le SIP de demain : Quels types d'accueil pour quel public ?
- Le SIP de demain : Quel accompagnement et quel soutien ?

L'évolution des missions du SIP a fait l'objet d'une première présentation détaillée lors du Comité Social d'Administration Local du 16 mars 2023 .

La situation et la taille des S I P du département n'a pas conduit à la définition d'un schéma unique d'organisation mais la démarche engagée permet à chaque structure de s'inscrire dans un chemin d'évolution qui permette d'atteindre une organisation cible répondant aux attentes, à savoir :

- L'accueil de l'utilisateur cœur de métier du SIP et affaire de tous.
- La réaffirmation de la mission essentielle des SIP en matière de tenue et de qualité des fichiers comme de prévention et de lutte contre la fraude.
- L'effectivité de la désectorisation des travaux et du décloisonnement des compétences pour aller vers davantage de polyvalences.

Concernant le décloisonnement et l'accueil, deux groupes de travail entre agents, adjoints, chefs de service et directions ont été mis en place par la division AIMF à compter de mars 2024 :



Un premier GT préalable à la campagne déclarative le 2 avril 2024 pour évoquer les tâches d'accueil et d'assiette pouvant être effectuées par des agents « profil recouvrement »

Un deuxième GT préalable à la campagne des avis le 18 juillet 2024 pour évoquer les tâches d'accueil et de recouvrement pouvant être effectuées par des agents « profil assiette »



Point 5 : Budget-opérations immobilières

bilan 2024 et prévisions 2025 ...

Bilan 2024

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) recouvre les domaines suivants :

- Les dépenses de locaux: loyers, charges locatives
- Les dépenses de fonctionnement: fournitures et documentation, consommables informatiques, téléphonie, affranchissement, déplacements, imprimés
- Les dépenses d'équipement: mobilier, véhicules, micro-informatique, matériels divers

Le budget comporte trois niveaux:

- Le premier niveau représente la dotation globale de fonctionnement de base et permet de financer la plus importante partie des dépenses de fonctionnement.
- Le deuxième niveau regroupe les crédits dits fléchés dont l'équilibre est réalisé au niveau national. Il s'agit des frais de poursuite et de contentieux.
- Le troisième niveau est constitué d'abondements exceptionnels, alloués en cours d'année à partir de la réserve interrégionale et des crédits sociaux.

Pour information, voici dessous quelques dépenses réalisées par la DDFiP 62 en 2024.

Menuiseries extérieures / fenêtres: 35.000 €
Intervention et fournitures diverses Alarme Multisites : 22.000 €
Acquisition de 180 casques : 40.000 €
Mobilier SPFE, SIP, PTGC, SIE Béthune : 58.000 €

Acquisition 250 écrans : 35.000 €
Mobilier EDR : 13.200 €
Mobilier Ecuirs : 25.400 €
Fauteuils : 20.400 €

La consommation de papier s'élève à près de 9 ramettes annuelles par agent. Les dépenses de nettoyage et de collecte des déchets et gardiennage s'élèvent à 419.154 € soit une légère diminution de près de 3%. Les dépenses de téléphonie (reprend la téléphonie fixe et mobile) en sont à 114.625 €

Des travaux importants,
selon la direction, ont
été réalisés en 2024 :



Nature des travaux	Montant
Travaux sécurisation C F P Montreuil	58.265 €
Travaux sécurisation C F P Bruay-la-Buissière - SCUTUM	20.881 €
Travaux sécurisation C F P Arras-Foch - SCUTUM	13.592 €
Travaux d'installation du PNCD de Béthune	120.000 €
Réfection de l'accueil CFP Lens	80.000 €
Réfection de l'accueil CFP Boulogne-sur-Mer	90.000 €
Réfection de l'accueil CFP Béthune	100.000 €
Installation dispositif Vidéoprotection CFP Arras-Foch	27.184 €
TOTAL	509.922 €

Budget prévisionnel 2025

La dotation globale de fonctionnement allouée à la DDFiP 62 au titre de l'année 2025 comprend initialement une dotation de 1er niveau d'un montant de 4 322 988 € en AE et CP destinée à couvrir les besoins de fonctionnement courant.

Des dépenses de fonctionnement courant et des dépenses exceptionnelles sont programmées pour 2025 avec notamment :

Travaux d'entretien courant : 400.000 €

Mises aux normes réglementaires : 50.000 €

Prestations de nettoyage/surveillance/traitement des déchets : 520.000 €

Frais de mission (frais de déplacement, EDR, réunions...) : 720.000 €

Mobilier salle de réunion Montreuil et SIP Boulogne Sur Mer : 15.000 €

Acquisition de 4 Serveurs informatiques et 80 PC : 60.000 €

Acquisition de 50 casques : 12.000 €

Renouvellement de 30 fauteuils : 10.000 €

Renouvellement de 80 PC fixes (déploiement Windows 11) : 25.000 €

Un budget convivialité a été reconduit par service (hors Brassart et Foch) avec une enveloppe s'élevant à 15€ par agent. Il peut être utilisé pour un événement choisi par le responsable de service (galette, accueil des nouveaux arrivants).

La Direction Générale a décidé la mise en place d'un dispositif d'optimisation des dépenses et des achats (DODA). Dans ce cadre, chaque direction a été invitée à établir un plan d'actions budgétaires autour de plusieurs axes et à définir des cibles d'économies sur 2025 et 2026 avec un axe imposé sur l'affranchissement et un axe au choix lié aux caractéristiques de la direction. Pour la direction du Pas-de-Calais, eu égard au niveau de consommation de notre DGF, les frais de déplacements ont été retenus.



Point 6 : Bilan de l'expérimentation de la gestion à distance des hébergés ...



La Direction nous a informé que cette expérimentation qui a débuté depuis le 1er mars 2025 porte sur la gestion à distance par les agents de la Trésorerie hospitalière de Lens des hébergés de l'EHPAD du SIVOM du Bruaysis, actuellement géré par le SGC de Bruay-La-Buissière. Pour mémoire, les EHPAD budgets annexes d'un CCAS ne peuvent pas être transférés à une trésorerie hospitalière pour des raisons techniques. En revanche, il a été envisagé d'organiser une gestion à distance des hébergés de l'EHPAD par un poste spécialisé.

Une adaptation des agents face à ce nouveau mode opératoire a été nécessaire au début de l'expérimentation. Une fois la mise en route effectuée, aucune difficulté majeure n'a été rencontrée. Le temps de travail quotidien supplémentaire est estimé à moins d'une heure par jour, sauf une fois par trimestre au moment de la liquidation des versements, ces opérations étant plus chronophages.

L'EHPAD, qui avait pu être inquiet du changement de mode de gestion des hébergés, a fait part de sa satisfaction du nouveau mode opératoire auprès de la responsable du SGC de Bruay.

Il est à noter que l'expertise en matière de gestion des hébergés aura vocation à être confortée à l'occasion du transfert en septembre 2026 de l'EHPAD budget annexe de l'hôpital de Béthune-Beuvry, et des hébergés des EHPAD F. Degeorge et M. Curie, actuellement gérés par le SGC de Béthune, si ces opérations sont confirmées.

En outre, il est proposé que la TH de Lens prenne aussi en charge les hébergés de l'EHPAD de Neufchatel-Hardelot géré par le SGC de Boulogne-sur-Mer, et ceux de l'EHPAD de St Laurent géré par le SGC d'Arras. Le responsable de la TH de Lens a indiqué ne pas y être opposé. L'absence de proximité géographique entre les postes n'est pas considérée comme un obstacle dans la mesure où des moyens de gestion à distance sont mis en œuvre.



Point 7 : Transfert des affaires économiques à la Mission Départementale Risques et Audit ...

La direction a expliqué que le renouvellement du responsable du pôle fiscal et secteur public local, faisant suite au départ du titulaire actuel, a été l'occasion d'une réflexion sur la répartition des charges actuelles et sur l'organisation permettant un exercice optimal de nos missions. Dans ce cadre il lui est apparu opportun de mettre en place un pilotage spécifique de la conduite des affaires économiques qui possèdent une sensibilité particulière dans le département.



Elle a décidé de transférer la cellule des affaires économiques, intégrée auparavant à la division SPL, au sein du pôle fiscal et SPL et de la placer sous le pilotage du RDRA (Responsable Départemental Risques et Audit), sous l'autorité directe du directeur, la frontière demeurant étanche entre cette cellule et la MDRA (Mission Départementale Risques et Audit) en tant que tel.

La cellule :

La cellule action économique comporte outre le RDRA encadrant, 2 agents A et un agent C qui exercent plusieurs types de missions.

Bilan :

Il y a eu un accompagnement de 385 entreprises en 2023 et de 170 entreprises en 2024, dont 75 pour les inondations ayant frappé le Pas-de-Calais en novembre 2023 et janvier 2024. 64 entreprises sont suivies actuellement (montant de dettes cumulées 21 M €, 2.462 emplois).

Les missions diverses :

- Rôle de secrétariat permanent du CODEFI, structure départementale présidée par le Préfet qui a vocation à accueillir et à orienter les entreprises de moins de 400 salariés qui rencontrent des problèmes de financement.
- Participation à la Commission de surendettement des particuliers qui a vocation à examiner les dossiers déposés à la Banque de France. Depuis le 01/01/2025, 854 dossiers ont été préparés en amont.
- Réponses à apporter aux nombreuses sollicitations des partenaires (analyse des entreprises en difficulté, participations régulières à des réunions, comités de revitalisation...).
- Suivi et actualisation annuelle du Plan de Continuité d'Activité (PCA) en tant que Conseiller Départemental à la Sécurité Économique (CDSE) .

Votre **C**onfiance
est notre **F**orce.
Votre vie au **T**ravail
Notre **C**ombat.



Connaissez-vous les valeurs de la CFTC ? Elles ont un socle commun : l'humain avant tout. Nous nous rassemblons autour du « Mieux vivre ensemble », ainsi que de la tolérance, du partage et de l'entraide. En un mot comme en cent, voyez Plus grand avec la CFTC.